

DEMANDE de SUBVENTION formulée par le PRESIDENT de "l'AMICALE REUNIONNAISE des Anciens Elèves de l'Enseignement Technique".

Le MAIRE donne lecture de la lettre du Président.

AMICALE REUNIONNAISE
des ANCIENS ELEVES de
l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Saint-Denis, le 18 Novembre 1960

l'Amicale Réunionnaise des Anciens Elèves de l'Enseignement
Technique

à Monsieur le MAIRE de SAINT DENIS - SAINTE-DENIS -

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur d'attirer votre obligeante et bienveillante attention sur l'édification du "FOYER de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE" dont nous avons entrepris la construction il y a de cela près de Cinq ans.

Notre Association qui ne compte que des membres, pour la plupart, de situation très modeste, fait de gros efforts depuis cinq ans pour construire son "FOYER" situé rue de la République à Saint-Denis.

Au moment où l'on parle beaucoup de la formation professionnelle des jeunes et la spécialisation des ouvriers pour les besoins du Département, nous avons pensé que ce "FOYER" était indispensable, tant pour rassembler les Elèves issus des Centres d'Apprentissage du Département en vue de leur perfectionnement professionnel par des Cours qui y seraient donnés, et leur assurer un emploi, que pour l'orientation des jeunes gens et jeunes filles fréquentant les Ecoles Primaires, vers l'Enseignement Technique et les professions manuelles.

Par ailleurs, dans le cadre du Code de l'Enseignement Technique et avec votre autorisation, ce "FOYER" est appelé à être un Centre d'Organisation de cours de perfectionnement à l'intention des jeunes apprentis et ouvriers; cours dispensés conformément aux règles dudit code, et cela parallèlement aux cours donnés dans les Centres d'Apprentissage. En effet, ces Cours s'adressent aux jeunes gens et jeunes Filles en apprentissage dans l'Industrie et qui n'ont pas accès à la formation professionnelle assurée dans les Centres d'Apprentissage du Département.

Le "FOYER de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE" se construit dans la Commune dont vous présidez actuellement les destinées. Jusqu'ici cette Municipalité n'a pas eu l'occasion de nous aider de façon substantielle, mais nous pensons qu'il est de notre devoir de vous demander de l'aide pour une oeuvre qui présente un caractère d'intérêt général certain, pensons-nous.

Tous nos moyens sont épuisés: Générosité publique, fêtes, bals, loteries, aide du Département, libéralités diverses émanant de nos Amis et membres bienfaiteurs, etc... Pourtant notre oeuvre n'est pas terminée.

Nous nous permettons de vous suggérer au moins deux manières de nous aider:

1°: sous forme d'une substantielle subvention,

2°: En prenant en mains l'achèvement des travaux de finition (le gros ~~travaux~~ oeuvre étant fait), c'est à dire la fourniture et la pose des portes prévues, crépisage de la deuxième tranche des travaux et enfin la peinture du bâtiment. L'importance de ces travaux est de l'ordre de UN MILLION TROIS CENT MILLE FRANCS C.F.A.

Notre jeunesse laborieuse du Département et, en particulier, de Saint-Denis, vous serait très reconnaissante, Monsieur le Maire, si sur votre puissante intervention, les Membres du Conseil Municipal de Saint-Denis désignaient réserver une suite favorable à notre présente requête.

Nous nous permettons également de vous signaler que l'oeuvre que nous nous efforçons de réaliser est bien connue de l'ensemble des membres de votre Conseil Municipal pour nous avoir aidés personnellement. Nous voulons parler déjà de MM. GIGANT - GALLARD - CELESTIN - de VILLENEUVE - EVAN - FORT - APPEJEE - LEGROS Dasse - LEVENEUR - MANES - MESNIER - MONDON - PARIS - REYDELLET - TURPIN - VELOUPOULLE et certainement les autres membres qui ont eu occasion de nous encourager ou de nous aider soit directement, soit indirectement. Vous tous, vous connaissez notre AMICALE et le désintéressement complet de ceux qui la dirigent.

Confiant dans les sentiments de vif intérêt que vous portez à notre Jeunesse ouvrière, nous espérons, Monsieur le Maire, que vous voudrez bien envisager, la possibilité de nous aider à réaliser nos buts et à contribuer à donner à ce coin de Saint-Denis, en s'édifie notre "FOYER" un cachet digne de la Municipalité que vous administrez.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, avec nos bien vifs remerciements anticipés, l'assurance de notre considération très distinguée./.

Le Président,
Signé: Léon LEGROS.

NOTA - Nous pensons, pour notre part, qu'en la circonstance, il ne peut être tenu compte, ni du nom, ni des opinions, de quelque nature que ce soit, de toute personne qui, directement ou indirectement, serait attachée à cette œuvre d'intérêt général et si éminemment sociale./.

Le Président,
Signé: Léon LEGROS.

LE MAIRE. - En raison même de certains faits que rappelle ce nota, j'ai posé, tout à l'heure, à une réunion préalable, la question de savoir quelle serait notre attitude au Conseil Municipal. Je vous soumetts la proposition qui a été faite par notre collègue GIGANT qui a été le premier Président de cette Association et dont le nom vient d'être rappelé dans cette lettre.

Il importe que nous ne répondions pas par un refus car nous n'avons pas à connaître effectivement quelle est l'opinion actuelle de ceux qui président une association.

Retenant la proposition de M. GIGANT, je vous demande de désigner une commission composée de cinq membres sous la présidence du Maire ou d'un Adjoint et qui pourrait comprendre MM. GIGANT et GALLARD qui ont appartenu à cette Association. Il ne resterait plus qu'à désigner deux autres membres. Etes-vous d'accord pour la désignation de cette commission qui étudierait la position de l'Association et qui au moment de l'étude du budget ferait une proposition utile soit d'acceptation, soit de refus et dans le cas d'acceptation proposerait le montant de la subvention.

Quels sont ceux qui veulent faire partie de cette Commission?

Après que MM. LAMBERT et TERPIN se sont fait connaître, le Maire demande à la Commission de se réunir le plus tôt possible.